

### DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 11 mars 2025

Délibération  
n° 22-2025  
Point 4.3.13

#### Point 4.3.13 de l'ordre du jour

#### Dispositif free mover – EM

#### EXPOSE DES MOTIFS :

L'EM Strasbourg envisage de pouvoir accueillir des étudiants free movers entrants à compter de la prochaine année universitaire 2025/2026.

Le statut d'étudiant free mover (entrant et sortant) a été validé par la CEVU en séance du 12 avril 2011 (point 4.5.7). L'étudiant free mover entrant est défini comme suit :

- Un étudiant inscrit dans une université non partenaire désireux de suivre des enseignements durant un semestre ou une année académique.
- Il est soumis à la procédure d'admission dans les différentes formations et composantes. La décision d'admission revient à la composante.
- Un contrat d'étude doit être établi avant l'arrivée de l'étudiant et validé par les enseignants responsables des formations suivies dans les deux établissement (l'université d'origine et l'université d'accueil).
- Il ne peut pas prétendre au diplôme délivré par l'Université.
- Il règle ses droits d'inscription à l'Université.

\*\*\*

#### Objectifs :

En lien avec le plans stratégique 2023/2028 et la dimension transversale d'internationalisation, l'EM Strasbourg propose d'accueillir des étudiants internationaux free movers afin de leur proposer des enseignements en management et en français langue étrangère.

#### Modalités :

- Durée du programme : 1 semestre
- Niveau de recrutement : étudiants étrangers ayant validé a minima l'équivalent d'un bac+2.
- Capacité d'accueil de 30 étudiants maximum par semestre.
- Les étudiants free movers auront accès au même dispositif que celui existant pour les étudiants visiteurs en échange. Ils pourront choisir de 3 à 6 cours, parmi la [liste de cours en management proposée aux étudiants internationaux](#) qui comprend également des cours de français langue étrangère.

- Les objectifs pédagogiques, les critères d'admission et de sélection et le nombre de places disponibles pour chaque cours seront communiqués aux étudiants au moment de leur candidature.
- L'école s'engage à ne pas dupliquer de cours pour pouvoir accueillir ces étudiants et il est entendu que les étudiants visitants en échange simple seront prioritaires. Il sera proposé un contrat pédagogique avec des propositions alternatives de cours en cas de capacité maximale atteinte ou de problématique d'emploi du temps.
- Tarif spécifique de 1800 € pour 3 cours.
- Un relevé de notes sera délivré aux étudiants à l'issue de leur formation.

**Conditions d'admission :**

- Dossier de candidature :
  - Relevés de notes des années d'études supérieures antérieurs à la candidature
  - Certificat de niveau de langue B2 dans la langue d'enseignement visée
  - Proposition de contrat d'études visée par l'université d'origine

Les dossiers seront examinés par une commission composée du Directeur des relations internationales et des directeurs délégues des programmes Bachelor Affaires Internationales et Grande Ecole dans lesquels s'intègrent les enseignements proposés.

- Calendrier :
  - Candidatures ouvertes jusqu'au :
    - 15 mai pour la rentrée de Septembre 2025
    - 15 Octobre pour une rentrée en Janvier 2026
  - Résultats d'admission communiqués :
    - Le 1<sup>er</sup> Juin pour la rentrée de Septembre 2025
    - Le 2 Novembre pour une rentrée en Janvier 2026

Le 25 février 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour et 13 abstentions.

**Rapporteur : Alexandra KNAEBEL**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le dispositif free mover – EM.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 mars 2025

La Directrice générale des services



The image shows a handwritten signature in blue ink. The signature consists of several loops and curves, with the name "Valérie" and "GIBERT" clearly legible at the end of the loops.

Valérie GIBERT